

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 23/09/2013

**Délibération n° D-2013-349**

**Contingent communal d'incendie et de secours - Versement du  
solde de la contribution pour 2013**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,  
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

**Excusés :**

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

**Direction du Secrétariat Général**

**Contingent communal d'incendie et de secours -  
Versement du solde de la contribution pour 2013**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant que la Ville de Niort a demandé au Tribunal administratif de Poitiers l'annulation de la délibération du Conseil d'administration du SDIS en date du 18 décembre 2012 fixant le montant des contributions dues par les communes au titre de l'année 2013 et du titre exécutoire d'un montant de 2 897 317,42 euros émis à son encontre le 19 février 2013 ;

Considérant que par délibération en date du 29 avril 2013, le Conseil municipal a décidé à titre conservatoire, et pour ne pas bloquer le fonctionnement du SDIS, le versement d'une somme égale aux deux-tiers de la contribution demandée par le SDIS au titre de l'année 2013 soit 1 931 545 euros ;

Considérant que par délibération du 24 juin 2013, le Conseil d'administration du SDIS a adopté de nouvelles modalités de calcul et de répartition des contributions des communes conformes aux attentes de la Ville puisque rétablissant sur une période de trois ans (2014-2016) un taux par habitant ne dépassant pas le rapport de 1 à 10 entre les différentes communes ;

Considérant que la Ville de Niort s'est désistée de ses demandes d'annulation auprès du Tribunal administratif de Poitiers ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au versement du contingent communal sollicité par le SDIS au titre de l'année 2013 ;

Considérant que la Ville de Niort a déjà versé la somme de 1 545 236 euros ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser le solde de la contribution 2013, d'un montant de 1 352 081,42 euros, en deux temps soit 676 040,71 euros le 10 octobre 2013 et 676 040,71 euros le 10 novembre 2013.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN